



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Trains

Montreuil, le 6 septembre 2021

PASS SANITAIRE

LES ENTORSES DE LA DIRECTION NE PASSERONT PAS !

Au 30 août 2021, les agents en relation avec le public sont soumis à l'application et à la mise en œuvre du pass sanitaire.

Constatées ces derniers jours par les syndicats de site CGT, les dérives patronales relatives au pass sanitaire doivent immédiatement cesser !

La loi autoritaire du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire impose à certains ASCT d'être en possession d'un pass sanitaire valide à leur prise de service pour exécuter « normalement » leur journée de travail. De fait, aucune information sur leur situation sanitaire n'est exigible par l'employeur en amont. Or, plusieurs directions d'établissement ont demandé aux agents de fournir leur pass parfois bien en amont du 30 août. Ces directions zélées iront même, en certaines situations, jusqu'à user de menaces tout en avouant, pour mieux se justifier, que c'était dans le but de constituer des listings aux fins d'assurer la production...

Ces dérives et ces largesses prises par ces directions à l'égard du Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) sont intolérables.

Pour la Fédération CGT, seule la médecine du travail devrait avoir accès aux données médicales, ce que conteste la direction, refusant même d'informer chaque agent des personnes nommément désignées et habilitées à recevoir les justificatifs sanitaires.

Par ces dérives et le zèle dont elle fait preuve, la direction méprise les cheminots concernés. En effet, exiger un pass sanitaire valide (pouvant résulter d'un test PCR) 24 heures avant la prise de service, outre l'illégalité du processus, entame les 72h de validité dudit pass, pouvant compromettre le retour de certains RHR, et dégrade le quotidien des agents contraints de reprendre contact avec la direction sur leur temps de repos.

Depuis plus d'un an, les ASCT sont sur le front dans le cadre de la pandémie et ne cessent de travailler avec de fortes contraintes :

Au départ :

- Pas ou peu de masques, de gels et de lingettes ;

Ensuite :

- Masques obligatoires avec rappels incessants des gestes barrières à bord, favorisant l'explosion des faits sûreté ;
- Aucune traçabilité relative aux désinfections des rames, des locaux et des accessoires ;
- Des conditions de RHR déplorables sans possibilité, durant des mois, de se restaurer convenablement et prise de repas isolé des ASCT ;
- Retour rapide des objectifs à bord...

AUJOURD'HUI : LE PASS SANITAIRE ET LES DÉRIVES PATRONALES !

Le CTN Trains invite les ASCT subissant ces dérives à se rapprocher des militants CGT.

La Fédération CGT des cheminots demeure vigilante sur l'application de cette loi autoritaire tout en continuant d'exiger le retrait des mesures populistes et liberticides prises par le gouvernement et ses soutiens parlementaires.

